



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-90716>

Département(s) de publication : **85**

Annonce n° **26-90716**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-81612

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département de la Vendée

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22850001300765

Ville : La Roche sur Yon

Code postal : 85021

Groupeement de commandes : Non

Département(s) de publication : 85

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maintenance corrective de différents appareils analytiques du Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée, de marques SKALAR, BUCHI et AGILENT, VARIAN

Code CPV principal - Descripteur principal : 50532000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La prestation consiste à assurer la maintenance de différents équipements analytiques des marques concernées, utilisés par le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée pour la réalisation notamment d'analyses physico-chimiques. La liste des équipements à maintenir est détaillée dans l'annexe technique propre à chaque lot. Il s'agit d'accords-cadres mono-attributaires et entièrement exécutés à bons de commande, qui seront conclus sans minimum et avec un montant maximum défini par lot pour une durée de 4 ans. Les montants maximum sont détaillés à la rubrique « Lots » du présent avis. Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées. Date prévisionnelle de début d'exécution des prestations : novembre 2026

Critères d'attribution : Organisation mise en place pour exécuter les prestations : 45% Délai d'exécution : 15% Prix : 40%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 25/09/2026 à 17h00, lire 09/10/2026 à 17h00
- Rubrique : Renseignements complémentaires, Après la mention : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée., Supprimer : Le contrat prévoit une clause obligatoire d'insertion sociale par l'activité économique pour chaque lot, se référer à l'article 6.3 du Ccap pour plus de détails

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/09/2026